

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_26 - OBJET : Cession de costumes de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse

Le Maire de la Commune de la FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse dispose d'un lot de costumes non utilisé et qu'il convient aujourd'hui de procéder à leur déstockage.

INFORME que l'Association A Contretemps – 4 Rue des calinaires 13520 MAUSSANE LES ALPILLES est intéressée par l'acquisition de six robes rouges et 5 robes blanches pour un montant de 70 €.

DIT que les costumes précités sont cédés à l'Association A Contretemps pour un montant de de 70 €.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 10 mars 2023.

Le Maire

Olivier GUILLET

